



# RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DE LA COMMUNE DE VICH POUR L'EXERCICE 2020

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport de la Commission de Gestion relatif à la gestion de la Commune pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 et à l'examen des comptes 2020.

Nous remercions la Municipalité pour avoir répondu à nos questions et pour avoir préparé, avec les employés communaux concernés, le « Rapport de la Municipalité sur sa gestion 2020 ».

## **Gestion générale de la Commune par la Municipalité**

La Commission de Gestion constate avec satisfaction la qualité du travail effectué par la Municipalité en 2020. Ce travail a été marqué par l'impact de la pandémie de Covid-19 qui a rendu l'engagement de la Municipalité et des employés communaux particulièrement intensif. Outre cette situation inédite, le nombre de sujets à traiter n'a pas été en recul. Le nombre de préavis à traiter est resté dans la moyenne des années précédentes. D'autre part, comme chaque année, les sujets que la Municipalité doit traiter sont nombreux, très divers et souvent pas faciles.

Nous avons focalisé notre attention cette année sur les sujets ci-après.

## **Gestion du Covid-19**

Avec la situation du Covid-19, comme pour beaucoup de monde, la Municipalité s'est retrouvée dans une situation de « crise ». Cette situation a demandé un travail très important dont voici les grandes lignes.

### Cellule de crise

Dès la mi-mars 2020, à la demande du Canton, une cellule de crise constituée des Municipaux et de la secrétaire municipale a été mise en place. Le but de cette cellule était de suivre l'évolution de la pandémie et de prendre les décisions nécessaires pour la protection du personnel et le bien-être de la population. Par la suite, les points liés au Covid-19 ont été traités au sein de la séance de Municipalité.

### Plan de continuité

Un plan de continuité a été mis en place durant le semi-confinement avec pour objectif de maintenir les activités indispensables à la continuité avec au moins 50% des effectifs disponibles ou en cas d'absence plus importante. L'administration communale, le service de voirie et le centre de tri ont fonctionné en continuité en prenant les mesures sanitaires et de protection nécessaires.



### Effectifs

En mars 2020, tout le personnel à risque a été mis en confinement, avec télétravail si possible. Le personnel auxiliaire a arrêté de travailler en raison de la fermeture des écoles ou en raison de leur âge de plus de 65 ans. Pour la bonne continuité du fonctionnement de la Commune et en vue d'une reprise rapide des activités, tout le personnel y compris les auxiliaires a été payé selon leur salaire de base pendant le confinement puis le semi-confinement.

### Télétravail

La Municipalité a pu mettre à profit l'achat en 2019 des licences des logiciels « Teamviewer » et « GoToMeeting » afin de permettre au personnel de travailler à distance quand cela était requis.

### Mesures de protection

Un plan de protection a dû être établi par la Municipalité et validé ensuite par le Canton. Au niveau de l'administration communale, une seule personne assurait la permanence dans les locaux et par téléphone. Toutes les autres personnes étaient en télétravail. Le guichet pour la population a été fermé mais avec une possibilité de téléphoner pour prendre rendez-vous. Des parois vitrées ont été posées pour protéger le personnel et les visiteurs. Des masques et du gel hydro alcoolique ont également été mis à disposition.

### Ecoles et parascolaire

Les plans de protection émis par le Canton pour les écoles et les UAPE ont été scrupuleusement appliqués. Depuis la réouverture des écoles, toutes les surfaces de l'école et de l'UAPE sont régulièrement désinfectées par le personnel communal.

### Aide à la population

A la demande de la préfecture, un plan de soutien logistique aux personnes de plus de 65 ans a été mis en place. Chaque personne de plus de 65 ans a été contactée par un Municipal ou le Syndic pour savoir si elle avait besoin d'aide et pour être sûr qu'elle ne soit pas isolée.

La Municipalité a également décidé de mettre en place l'application mobile Coronaide, proposée par une société informatique, afin de mettre en contact les habitants ayant besoin d'aide et les habitants prêts à aider bénévolement.

### Suivi des informations et des directives

La masse d'informations venant de la préfecture, du Canton, de la Confédération et des autorités sanitaires a été difficile à suivre. Chaque information devait être traitée en vue d'une action, d'une information à donner à la population ou d'une mesure sanitaire à prendre. Le fait que les directives se suivaient les unes après les autres n'a pas rendu la tâche facile pour la Municipalité.

### Contrôles par le Canton

Deux contrôles de la mise en place des mesures sanitaires au niveau de la déchetterie ont été effectués par le Canton. Les rapports de ces deux contrôles ont montré que les mesures sanitaires avaient été correctement mises en place.

Le travail effectué sur ce dossier par la Municipalité et le personnel communal a été très intense et nous les félicitons pour la gestion exemplaire de cette situation exceptionnelle.

### **Bâtiment Multifonction (Forum des Pralies)**

Le bâtiment multifonction a été achevé avec succès. Un rapport séparé a été rendu par notre commission sur ce sujet lors du Conseil Général du 16 mars 2021.



### Gestion des mises à l'enquête

La gestion des mises à l'enquête comme par exemple lors de l'installation de panneaux solaires ou de l'installation d'une pompe à chaleur, suit un processus décrit sur le site Internet du Canton et dans le « règlement cantonal sur l'aménagement du territoire et les constructions ». Le règlement concernant ce qui est autorisé ou pas est décrit dans le « règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions ».

Nous pensons qu'il serait utile que la Municipalité mette à disposition des Vichois, sur le site Internet de la Commune, un guide simplifié contenant :

- un schéma qui explique les étapes par lesquelles il faut passer quand un habitant du village a des travaux à effectuer, avec notamment les différences pour la procédure de mise à l'enquête publique et pour la procédure simplifiée.
- Les frais minimaux (à titre indicatif) qui s'appliquent pour les types de demandes les plus fréquentes.

En effet, il n'est pas évident pour tout un chacun de trouver ces informations et de les comprendre. En ce qui concerne les tarifs, il est vrai que ceux-ci sont variables. Il y a toutefois des frais minimaux auxquels on ne peut pas échapper et cela serait un plus de les publier afin que les citoyens puissent aisément les connaître à l'avance. Des fourchettes de prix auxquels on peut s'attendre seraient utiles en particulier pour les demandes liées à des rénovations énergétiques qui sont encouragées par le Canton et qui sont de plus en plus courantes.

### Cantines scolaires

Les écoliers de Vich des niveaux primaires et secondaires sont scolarisés selon leur âge à Duillier, Coinsins, Vich et Begnins. La gestion des restaurants scolaires de ces communes est du ressort de l'AISE (Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade) dont Vich fait partie. Les communes de Vich et Begnins mettent également à disposition des espaces pour les enfants qui amènent leurs pique-nique.

Au niveau de l'école de Begnins, fréquenté entre autres par les écoliers Vichois, les espaces de restauration (cantine et espace pique-nique) sont au maximum de leurs capacités.

Au niveau de Vich, le bâtiment Forum des Pralies accueille en moyenne une soixantaine d'enfants durant la pause de midi. Une trentaine d'enfants bénéficient d'un repas chaud et équilibré par jour avec une surveillance assurée dans une zone délimitée les jours d'écoles. En tout quatre personnes assurent le service et la surveillance. Les locaux accueillent également une autre trentaine de « pique-niqueurs » qui ont des micro-ondes à dispositions afin de chauffer leurs repas. Cela représente 60 à 70 enfants en tout qui utilisent le local pour se restaurer. Avec les mesures sanitaires liées au Covid-19, cela représente beaucoup d'espace à mettre à disposition.

Etant donné qu'il n'y a pas de contrôle sur le nombre d'enfants qui utilisent l'espace pique-nique, nous recommandons qu'un suivi de la fréquentation de l'espace de restauration soit effectué au travers de l'AISE, tant à Vich qu'à Begnins, afin de s'assurer que nos écoliers puissent être accueillis correctement, en particulier si le nombre d'enfants ayant besoin de cet espace devait augmenter.



## **Mobilité**

Notre commission estime qu'il est important que la Municipalité continue de relancer le Canton afin que des pistes cyclables soient mises en place sur notre Commune, y compris au niveau des routes cantonales en direction de Coinsins et au niveau de la route de l'Etraz.

D'autre part, la Municipalité s'est montrée à l'écoute d'un groupe de citoyens inquiets de la sécurité routière sur le chemin de l'école, en commandant un rapport du BPA (Bureau de Prévention des Accidents) sur ce sujet. Etant donné que ce rapport indique un déficit de sécurité élevé sur ce parcours, notre commission recommande à la Municipalité de continuer d'explorer des mesures à court et moyen terme pour améliorer la sécurité, non seulement des écoliers mais également des piétons dans leur ensemble. Des mesures de sensibilisation envers les écoliers et auprès de la population méritent d'être envisagées ainsi que la mise en place d'un radar pédagogique pour faire baisser la vitesse des voitures sur les différents axes routiers. Il serait également intéressant de relancer le BPA afin d'essayer d'identifier des solutions pragmatiques dans un futur proche qui ne demandent pas des solutions compliquées à mettre en place pour un village comme le nôtre.

## **Déprédations sur le Forum des Pralies**

Il a été constaté un certain nombre de déprédations aussi bien sur le mobilier public, l'école et sur le nouveau Forum des Pralies. La Municipalité a déposé les plaintes correspondantes, sans, toutefois, que cela permette de trouver les coupables. Cependant, les assurances contractées ont permis de couvrir ces dégâts. D'autre part, la Municipalité a pris les renseignements nécessaires au niveau juridique afin de protéger la Commune en cas d'accident. Ces différents cas ont été pris en main afin de trouver des solutions en vue de prévenir et d'éviter, ou du moins de limiter, de nouveaux incidents.

## **eBill**

Le paiement par les Vichois de factures communales diverses par eBill n'est pas encore en vigueur au niveau de notre Commune. A l'instar de plusieurs autres communes du Canton qui ont déjà fait le pas, ce moyen de paiement facilité pourrait être mis en place. Ainsi, les personnes qui le souhaitent pourraient régler leurs factures au travers d'un simple click dans leur eBanking. Ceux qui souhaiteraient continuer à régler leurs factures au travers des moyens classiques pourraient bien sûr continuer à le faire. La Commission de Gestion encourage la Municipalité à considérer la mise en place de ce moyen de paiement. La Municipalité nous a indiqué qu'elle doit toutefois regarder avec ses fournisseurs financiers et ceux qui sont en charge du logiciel si cela serait possible à moindre coût.

## **Mise en place de l'application mobile (OiOi WEB)**

La Municipalité a mis en place une application mobile permettant de diffuser des informations communales aux Vichois en parallèle à ce qui se fait avec le Tout Ménage et avec l'équipe du VichFait. Cette application, disponible sur les téléphones les plus répandus (iOS et Android), n'a pas engendré de coûts supplémentaires (ceux-ci étant inclus dans le coût du site Internet). La Municipalité l'utilise pour communiquer de manière efficace des actualités ainsi que d'autres informations pratiques comme des changements d'horaire ou des travaux.

Nous encourageons la Municipalité à demander au fournisseur de cette application la mise en place de statistiques vis-à-vis de la lecture et de l'intérêt manifesté par les usagers du contenu, afin de mieux cibler les informations diffusées sur cette application.



## Finances

Sur la base des comptes 2020 de la Commune, il ressort un bénéfice de CHF 73'902, soit légèrement inférieur à celui de 2019 (CHF 80'437) mais supérieur à la perte budgétée de CHF 397'341 en 2020. En effet, quand bien même les charges 2020 furent supérieures de CHF 509'254 par rapport au budget en raison notamment d'attributions aux fonds de réserves affectés plus importantes que les années précédentes, les revenus 2020 furent également largement supérieurs de CHF 980'497 par rapport au budget, notamment en raison d'impôts supérieurs à ceux budgétés et de taxes pour les nouvelles constructions.

Bien que la marge d'autofinancement 2020 soit moins importante que par le passé, il convient de relever que la Commune n'a toujours pas eu besoin de recourir à l'emprunt.

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion continue d'avoir le sentiment que la Municipalité a une gestion parcimonieuse et réfléchie des deniers communaux.

## Divers

La mise en place des nouveaux lampadaires et lanternes dans la Commune a pu débuter en 2020 et devrait en principe être terminée en 2021. La population de Vich semble avoir plutôt bien accueilli ces nouveaux éclairages ainsi que les abaissements de la luminosité, au vue du fait que la Municipalité n'a pas reçu de plaintes ou de retours négatifs.

La Commission de Gestion constate avec satisfaction que la Municipalité continue de soutenir des initiatives en faveur de l'environnement, notamment par sa participation au corridor biologique Lac-Pied du Jura dont plusieurs mesures ont pu voir le jour en 2020 tels que la mise en place de nichoirs et l'arrachage de plantes envahissantes. La Municipalité continue par ailleurs à soutenir financièrement les agriculteurs et exploitants des domaines de la Commune pour la plantation d'arbres et arbustes indigènes. Enfin, il sied de mentionner que l'introduction de la collecte du bois en 2019 a permis de réduire en 2020 de moitié les déchets encombrants, réduisant par ailleurs les charges d'évacuation desdits déchets.

## Conclusion


Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion félicite la Municipalité pour son travail et son sérieux dans la gestion de la Commune, particulièrement difficile en 2020 en raison de la pandémie. Nous recommandons au Conseil Général de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de la Commune en 2020 et d'adopter les comptes communaux 2020.

Pour la Commission de Gestion :

  
Cyrille Ghiste

  
Luigi Longhi

  
Michel Peiris

  
Anthony Pinzelli

  
Patrick Visinand

Date : 14 juin 2021